

Théorie des organisations

La prise de décision

Ce cours vous est proposé par Audrey Portes, Assistant professor et enseignant-chercheur en Sciences de Gestion, à Montpellier Business School, et par AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.

Quiz

1. Une affirmation est fausse. Sélectionnez-là

- a. La rationalité limitée définit mieux la façon dont les décisions sont prises
- b. La rationalité absolue définit mieux la façon dont les décisions sont prises
- c. La rationalité absolue indique que les individus cherchent à réaliser le meilleur choix en analysant toutes les informations à leur disposition
- d. La rationalité limitée indique que les individus ne peuvent pas évaluer toutes les informations à disposition et font le choix le plus satisfaisant pour eux

2. L'homme administratif est un homme à rationalité limitée

- a. Vrai
- b. Faux

3. La théorie de la décision appelée « théorie adaptative » est aussi appelée :

- a. Théorie comportementale
- b. Théorie attitudinale
- c. Théorie opérationnelle
- d. Théorie sociologique

Références

Comment citer ce cours ?

Théorie des organisations, Audrey Portes, AUNEGe (<http://aunege.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.